

**REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 28 septembre deux mil vingt. Par suite d'une convocation en date du 21/09/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-huit septembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 2020.09.27	

Présents: ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique

Absents excusés : HAUTIER Sandra, MARLOT Fanny

Pouvoirs :NON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Michel DEGRYSE est désigné pour remplir cette fonction.

**DECISION MODIFICATIVE 2-2020 virements de crédits entre les**  
**Chapitre n° 11 et n° 65**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits entre les chapitres de fonctionnement de la façon suivante :

Compte à réduire :

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 011 Compte 615221 – - 520.00 €

Compte à Ouvrir :

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 65 Compte 6541 – + 520.00 €

Les membres présents acceptent à l'unanimité ces modifications budgétaires.

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-Les-Fismes, le 28 septembre 2020

Le Maire,  
Lucie POLLET

